

Compte rendu du conseil municipal

du jeudi 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni en séance publique, le jeudi douze octobre deux mil vingt-trois à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno RAFFIN, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2023.

Etaient présents : Mmes Agnès Poncet, Marie-Pierre Lahaye, Fabienne Subtil, Laurence Poncin
Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Christophe Lefevre, Eric Bernadac, Bernard Emeraud et Guy Cuminet.

Etaient excusés : Ms Franck Jantet et Jérôme Moulon qui a donné pouvoir à M Eric Bernadac

Secrétaire de séance : Fabienne Subtil

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2023.

- PEFC : renouvellement d'engagement

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune, de renouveler pour les 5 prochaines années (période 2024/2029) l'adhésion au processus de certification PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la certification PEFC pour la période 2024/2029
- S'ENGAGE à honorer la cotisation annuelle fixée par l'entité régionale pour une durée de 5 ans.
- CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion

- Bois :

*** vente bois parcelle V**

M. Piroux, Maire adjoint aux travaux également en charge de la gestion des bois communaux, présente la proposition faire par l'ONF pour l'exploitation en contrat des douglas de la parcelle V (la Faye). L'analyse économique prévisionnelle de l'opération s'élève à 15 626 € de recettes – 8 841 € d'exploitation par une entreprise privée – 884 € de charges diverses soit un total pour la commune de 4 772 € car la commune est assujettie non redevable (RFA).

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal :

- ACCEPTE la convention d'exploitation groupée de bois pour la parcelle V (la Faye)
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette exploitation.

*** Demande de subvention pour travaux de cloisonnement**

M. Piroux, explique qu'un dossier de demande d'aide au titre des aide Sylv »aacctes – 2023 peut être déposé. Les travaux en question sont ceux qui permettront le cloisonnement d'exploitation et l'entretien au broyeur de ceux existants afin de faciliter l'exploitation future de certaines parcelles de bois.

• Parcelle(s) cadastrale(s) concerné(e)s par la demande d'aide

Département	Commune	Section	Numéro	Surface (en hectare)	Itinéraire technique (1, 2, 3 ou 4)	Type d'opération sylvicole
01	COLIGNY	OF	102 partie	0.05	1	Matérialisation de cloisonnements d'exploitation à la peinture temporaire.
		OF	103 partie	0.78	1	
		OF	104	1.23	1	
		OF	105	2.06	1	
		OF	106	2	1	
01	COLIGNY	OF	223 partie	0.79	1	Entretien de cloisonnements d'exploitation au broyeur forestier
		OF	224	2.24	1	
		OF	225	2.26	1	
		OF	226	1.52	1	

• Montant de la demande d'aide

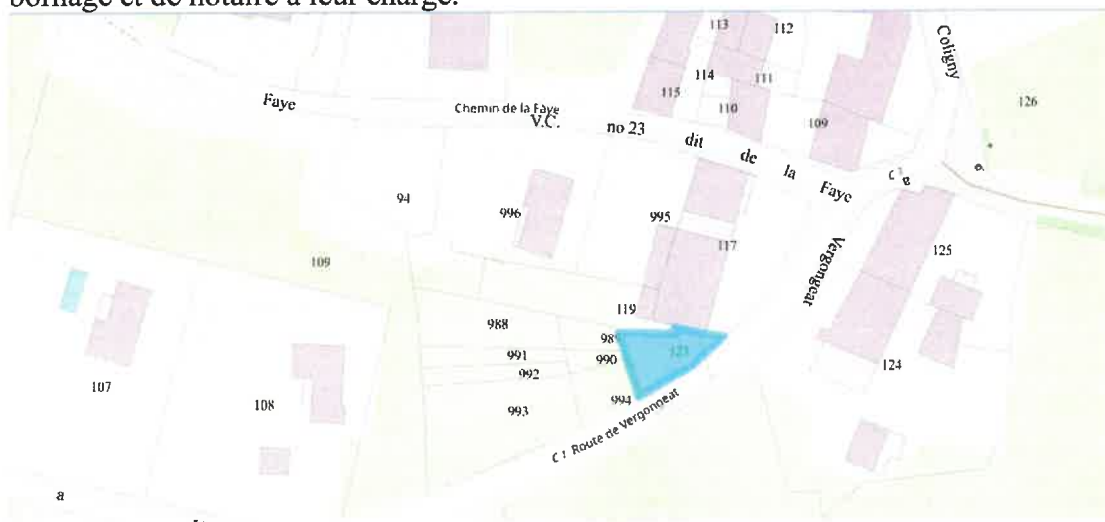
Itinéraire technique (1, 2, 3 ou 4)	Type d'opération sylvicole	Surface (en hectare)	Devis estimatif des travaux (€ HT)	Plafond PST (€ HT)	Taux d'aide (%)	Montant de l'aide demandée
1	Matérialisation de cloisonnements d'exploitation	6.14	1026.98	250	50	513.49
1	Entretien de cloisonnements d'exploitation au broyeur lourd ; 1.20 ha sur 6.81 au total	6.81	1578.61	250	50	789.31
Total		10.44	2605.60	250	50	1302.80

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal :

- DIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE des aides pouvant être sollicitées dans le cadre de « Coligny – aides sylv'acctes ».
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'aide pour les travaux de décroisonnement chiffrés à 4 600.26 € HT dont le montant d'aide sollicitée s'élève à 1 302.80 €.

- Vente de la parcelle C 123 enclavée entre les parcelles de la famille Delin : 200 €

Dans la succession d'une personne sur Vergongeat, il est apparu que depuis des années la famille du défunt entretenait la parcelle C 123 de 171 m² appartenant à la commune de Coligny. Le Maire propose que l'on cède la parcelle C123 à la famille Delin pour la somme de 200 €, frais de bornage et de notaire à leur charge.



Le conseil municipal ouï cet exposé et à l'unanimité :

- Accepte la vente de la parcelle C 123 de 171 m²,
- Dit que cette vente se fera pour la somme de 200 €,
- Dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la famille Delin
- Autorise le Maire à signer les documents à venir.

- Finances :

- DM : comptes 739118 et 73111 : 6 234 €
- DM : comptes 4911 : 10 300 € et 4961 : 2 527.87 €

- Salle des fêtes : tarifs 2024

Le conseil municipal examine les différentes propositions de hausse des tarifs de location de la salle des fêtes.

En tenant compte des hausses des coûts des flux et des coûts de personnel, il est décidé d'augmenter les tarifs de 5 %.

		Décision du conseil	102% Proposition	Tarif 2024 Arrondi	105% proposition	Tarif 2024 arrondi	110% proposition	Tarif 2024 arrondi	Décision du conseil
		hausse de 5%		hausse de 2%		hausse de 5%		hausse de 10%	hausse de 5%
Associations ou particuliers de la commune									
Petite salle		114 €	116,28 €	116 €	119,70 €	120 €	125,40 €	125 €	114 €
Grande salle		134 €	136,68 €	137 €	140,70 €	141 €	147,40 €	147 €	134 €
Cuisine		126 €	128,52 €	129 €	132,30 €	132 €	138,60 €	139 €	126 €
Parking			gratuit						
Chauffage			gratuit						
Chambre froide seule		56 €	57,12 €	57 €	58,80 €	59 €	61,60 €	62 €	56 €
Réveillon		499 €	508,98 €	509 €	523,95 €	524 €	548,90 €	549 €	499 €
Mariage pour 2 jours		499 €	508,98 €	509 €	523,95 €	524 €	548,90 €	549 €	499 €
Associations et particuliers extérieurs à la commune									
Petite salle		134 €	136,68 €	137 €	140,70 €	141 €	147,40 €	147 €	134 €
Grande salle		270 €	275,40 €	275 €	283,50 €	284 €	297,00 €	297 €	270 €
Cuisine		188 €	191,76 €	192 €	197,40 €	197 €	206,80 €	207 €	188 €
Parking		63 €	64,26 €	64 €	66,15 €	66 €	69,30 €	69 €	63 €
Chauffage			gratuit					- €	
Chambre froide seule		63 €	64,26 €	64 €	66,15 €	66 €	69,30 €	69 €	63 €
Réveillon		865 €	882,30 €	882 €	908,25 €	908 €	951,50 €	952 €	865 €
Mariage pour 2 jours		865 €	882,30 €	882 €	908,25 €	908 €	951,50 €	952 €	865 €
Commerçants pour expositions et salons									
Tous les locaux	1er jour	747 €	761,94 €	762 €	784,35 €	784 €	821,70 €	822 €	747 €
	2ème jour	307 €	313,14 €	313 €	322,35 €	322 €	337,70 €	338 €	307 €
Parking	1er jour	125 €	127,50 €	128 €	131,25 €	131 €	137,50 €	138 €	125 €
	2ème jour	63 €	64,26 €	64 €	66,15 €	66 €	69,30 €	69 €	63 €
Chauffage	1er jour	127 €	129,54 €	130 €	133,35 €	133 €	139,70 €	140 €	127 €
	2ème jour	66 €	67,32 €	67 €	69,30 €	69 €	72,60 €	73 €	66 €
Souscription									
Associations locales à but lucratif avec micro avec fil		74 €	75,48 €	75 €	77,70 €	78 €	81,40 €	81 €	74 €
Associations locales à but lucratif avec micro sans fil		98 €	94,86 €	95 €	97,65 €	98 €	102,30 €	102 €	98 €
Location aux particuliers avec micro fil		171 €	174,42 €	174 €	179,55 €	180 €	188,10 €	188 €	171 €
Location aux particuliers avec micro sans fil		193 €	196,86 €	197 €	202,65 €	203 €	212,30 €	212 €	193 €
Grenette et cour de la Mairie									
Associations de la commune			gratuit	gratuit					
Particuliers de la commune		146 €	148,92 €	149 €	153,30 €	153 €	160,60 €	161 €	146 €
Associations et particuliers extérieurs à la commune		179 €	182,58 €	183 €	187,95 €	188 €	196,90 €	197 €	179 €

location gratuite de « la salle du bar » 2 fois par an pour des réunions d'associations de Coligny hors samedi et dimanche.

Location du matériel	permettra le rachat de matériel
Tables	1,50 €
Bancs	0,80 €
Barnières	0,50 €

chèque caution : arrondi à 500 €

- Référent déontologie

Grand Bourg Agglomération prendra en charge le recrutement du référent déontologie qui oeuvrera pour toutes les communes membres.

- Réserve incendie : point

Groupama, assurance communale, a été saisie car RCY (qui a mis en place la citerne il y a 9 ans) rejette toute mise en cause de leur matériel et envisage l'intervention d'une cause extérieure (branche, sur-remplissage, dégradation extérieure...).

Ils accordent un geste commercial de 20% sur l'installation d'une nouvelle structure. Lors de la venue du service expertise de RCY, ils n'ont pas jugé nécessaire de contacter la mairie pour que quelqu'un soit présent.

L'expert de Groupama viendra sur place le 6 novembre à 11h.

- Gymnase

12 dossiers de candidatures d'architectes avaient été déposés. 3 ont été retenus pour la présentation d'une esquisse le 8 novembre 2023. En amont, ils ont été rencontrés le mardi 10 octobre (avec visite du site) pour une meilleure appréhension des enjeux.

- PCS : désignation des responsables des quartiers

La commune de Coligny est en train d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde qui est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Chaque conseiller municipal s'est vu attribuer un secteur dans lequel il est chargé :

- de prendre contact avec des personnes aptes et compétentes à apporter leur aide en cas de déclenchement du PCS
- de recenser des moyens détenus par des artisans, agriculteurs et entreprises de la commune.

- Dates du prochain conseil municipal

* 16/11/2023

* 14/12/2023

- Questions diverses

*** festivités de fin d'année**

Les élus et les employés communaux se retrouveront le vendredi 22 décembre à 19h.

*** balayeuse**

Après entretien de Ms Piroux et Moulon avec un représentant de Kubota, il est ressorti que l'installation de plaque Cétra n'est pas préconisée. Il faudra mettre en place un relevage.

Les devis sont de 18 840 € TTC pour la balayeuse et 4 800 € TTC pour le relevage.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal car le dossier n'avait pas été vu en amont par la commission travaux.

***Travaux :**

Suite à la réunion de la commission de travaux, il a été demandé à tous les conseillers de classer leurs 5 priorités dans une liste élaborée par cette commission.

***Travaux :**

Suite à la réunion de la commission de travaux, il a été demandé à tous les conseillers de classer leurs 5 priorités dans une liste élaborée par cette commission.

Il en est ressorti les résultats suivants :

- 1) Passage en led de l'éclairage de la Grande rue : 8 voix
- 2) Réfection intérieur de la mairie : isolation, sol... : 6 voix
Finir la réfection du trottoir grande rue : 6 voix
- 3) Rénovation du logement de la Poste : 4 voix
Sécurisation des abords du collègue : 4 voix
Passage en led des bâtiments publics restant : 4 voix
Construction d'une salle des fêtes : 4 voix
Isolation des bâtiments publics : 4 voix
- 4) Changement de la chaudière de la mairie poste : 3 voix
Passage de l'ensemble de l'éclairage public en led : 3 voix
- 5) Aménagement de la Grenette : 2 voix
Terminer le parking Vieux Coligny : 2 voix
Réfection du mur de l'école : 2 voix
Envisager un éclairage intelligent : 2 voix
- 6) Refaire l'entrée Nord de Coligny : 1 voix
Penser à une circulation vélo et piétonne : 1 voix
Création d'un puit perdu rue du château : 1 voix
Sablage de l'église : 1 voix
- 7) Reprendre salle réception stade Marceau : 0 voix
Aménagement du local technique : 0 voix
Refaire la cabane des pêcheurs à Fougemagne : 0 voix
Changer la porte d'entrée de la salle des fêtes : 0 voix
Reprendre le mur du cimetière : 0 voix
Reprise de la cour de l'école : 0 voix
Isolation de la façade de l'école : 0 voix
Enfouissement de la fibre à la Jacconnière : 0 voix
Réfection du lavoir d'argent → accès et réparation : 0 voix

La séance est levée à vingt-et-une heure et quarante minutes.

Le Maire
Bruno RAFFIN

